

CANDIDATURE, MODE D'EMPLOI, INFOS PRATIQUES :

Vous trouverez ci-joint les éléments nécessaires pour **déposer votre candidature à la Maison des Artisans d'Art (MAA) d'Uzès comme membre exposant pour l'année 2027.**

La MAA est une galerie associative.

Pour pouvoir y exposer, vous devez donc adhérer à l'Association Angélique, qui en est à l'origine.

L'Association Angélique, créée en 1998, s'est, dès le départ, donné pour objectif de promouvoir les métiers de l'artisanat d'art, à partir de deux entités : la formation Arthème qui permet aux futurs artisans d'apprendre à créer et gérer leur entreprise et une galerie des Métiers d'Art qui expose les œuvres d'artisans d'art de la France entière. **En devenant membre, vous adhérez à ses valeurs et vous engagez à contribuer à son rayonnement et à ses actions (comme les JEMA ou autres manifestations ponctuelles).**

A ce titre, si vous êtes sélectionné(e), **vous devrez vous acquitter d'une cotisation annuelle de 150€** pour cette année 2027 et dont le produit est destiné à participer aux dépenses en communication de la galerie. **Cette cotisation est valable pour toute la première année d'exposition qui débute en mars et se termine fin janvier de l'année suivante.** Cette cotisation est renouvelable chaque année d'exposition. Elle est déductible de vos revenus.

Les pièces seront, soit à déposer à la MAA en février 2027 sur RDV exclusivement, soit à envoyer par colis toujours pour Février. **Dans la mesure du possible, le dépôt de pièce par l'artiste est fortement conseillé.** D'abord pour éviter tout risque de casse durant le transport et ensuite pour me permettre de vous rencontrer et de mieux vous connaître ainsi que votre travail dont nous serons les représentants durant toute l'expo.

Les espaces d'expositions ne sont pas tous de la même taille, ils **mesurent en moyenne de 1,50m de long par 0,70m de profondeur** et sont distribués en fonction de l'espace et de la lumière dont a besoin le travail de l'artiste. Les emplacements ne sont pas définitifs et votre travail va « voyager » au sein de la galerie durant toute la durée de l'exposition, permettant de le découvrir sous un autre angle, sous une autre lumière.

Nous disposons de l'espace requis pour des pièces de grande taille et une part non négligeable de notre clientèle est amatrice de pièces magistrales, donc n'hésitez pas également à en proposer.

- **Informations destinées exclusivement aux artisans bijoutiers/couteliers/textile :**

La galerie dispose de **8 « vitrines tiroirs »** destinées aux bijoux, toutes identiques, horizontales, en verre et éclairées, de dimensions suivantes : **L96 x P41 x H14cm.**

Nous n'exposons les bijoux que dans ces vitrines sous clés. Les visiteurs peuvent les essayer avec l'assistance de la galeriste.

Nous disposons **d'une seule vitrine verticale**, de dimensions **L85 x P38 x H160cm**, destinée en priorité aux artisans dont le travail « fragile » doit être protégé de manipulations (textile, coutellerie...).

Veuillez noter **que si vous postulez pour une vitrine bijoux, vous ne disposerez pas d'un autre emplacement et vice-versa.** A vous de faire un choix pour l'année d'exposition, qui pourra être revu l'année suivante.

Si vous avez la moindre question ou ressentez le besoin d'éclaircir certains points, n'hésitez pas à me contacter, je suis à votre disposition : 04 66 72 42 13 ou maisondesartisansdart@gmail.com

Bien à vous

Bérangère

Responsable de la MAA